

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi le 12 août 2019 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Lorraine Michaud et Vanessa Gagnon Desjardins, ainsi que monsieur Renaud Fortin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger est aussi présente.

Absents : Messieurs Claude Viel et Deave D'Astous.

******Madame Julie D'Astous prend son siège à 21h30**

RÉSOLUTION 178-2019 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 179-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté.

RÉSOLUTION 180-2019 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES COMITÉS :

- La Corporation de développement : aucun point
- OTJ : Résultat du mois de juin 2019 par madame Marielle Berger
- Bibliothèque : aucun point
- Festival : madame Lorraine Michaud donne les résultats du festival édition 2019

- **Rapport de l'inspecteur en bâtiments :** Permis délivrés à La Réserve Duchénier, Josianne Plourde, Ferme Karinella, François Ricard, Béatrice Berger, Sylvain Caron et Raynald Roussel.

RÉSOLUTION 181-2019 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste représentant un montant total de **23,732.02\$**.

RÉSOLUTION 182 -2019 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, DISPOSITION ET VALORISATION DES BOUES DES BASSINS DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'appel d'offres sur invitation écrite auprès des fournisseurs qui exécutent les travaux de vidange, de disposition et de valorisation des boues des bassins des eaux usées, deux soumissions nous sont parvenues;

CONSIDÉRANT QUE : l'appel d'offres contenait deux procédures de disposition et de valorisation des boues soit par déshydratation passive ou par épandage sur les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'ouverture et à l'analyse des deux soumissions, elles se sont révélées conformes;

Écosphère	11 420.47\$ plus 15 000.00\$= 26 420.47\$
Campar	39 534.81\$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accorde le contrat à Écosphère de Rimouski, expert-conseil en environnement au coût de **11,420.47\$ incluant les taxes** pour la réalisation d'un plan de valorisation, **à ce montant s'ajoute un supplément de 15,000** pour la vidange, le transport et l'épandage des boues.

RÉSOLUTION 183-2019 *****AVIS DE MOTION** est donné par madame Vanessa Gagnon Desjardins pour le dépôt d'un projet de règlement afin de modifier le règlement 172-210 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis.

RÉSOLUTION 184-2019 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-1-2019

Règlement numéro 256-1-2019 visant à modifier le Règlement numéro 172-2010 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières

CONSIDÉRANT QU' : en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE : la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par madame Vanessa Gagnon Desjardins lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 172-2010 modifié par le règlement 200-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent projet de règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent projet de règlement est **d'ajouter l'article 3.1 au règlement 172-2010** afin d'établir le crédit de taxes foncières accordé pour **la phase 2** du projet de construction de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux »:

ARTICLE 3. AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes foncières correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans **en regard de la phase 2** du projet de construction de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux »:

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 12^e jour d'août 2019

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger Directrice générale
& Secrétaire / trésorière

RÉSOLUTION 185-2019 COLLOQUE DE ZONE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Lorraine Michaud, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la directrice générale/secrétaire-trésorière ainsi que la secrétaire trésorière adjointe à s'inscrire au colloque de zone des directeurs municipaux qui se déroulera à Lac-au-Saumon au coût de **170\$ pour les 2 inscriptions.**

RÉSOLUTION 186-2019 APPUI À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE RIMOUSKI – JEUX DU QUÉBEC 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski possède toutes les ressources nécessaires pour réaliser de façon exceptionnelle cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE les athlètes et les accompagnateurs pourront vivre une expérience inoubliable à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE c'est une belle vitrine pour le développement du sport amateur de la région;

CONSIDÉRANT QUE c'est une belle vitrine pour l'ensemble des acteurs économiques de la région.

POUR CES RAISONS, Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé de madame Lorraine Michaud et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie la candidature de la Ville de Rimouski en regard de la tenue de la 57^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2022.

RÉSOLUTION 187-2019 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE SURFAÇAGE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Lorraine Michaud et accepté à l'unanimité de lancer des appels d'offres par invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs pour des travaux de surfacage dans le rang 5 ouest, rue du Campagnard et rue Nicolas Rioux.

RÉSOLUTION 188-2019 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de St-Eugène-de-Ladrière désire faire une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette, afin de permettre la prolongation de la zone industrielle 124-I située à l'ouest du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle entreprise désire acquérir un lot faisant déjà partie de la zone industrielle 124-I ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entreprise a besoin d'une grande superficie de terrain pour optimiser leurs opérations commerciales et que la partie du lot 5 408 747 dont l'entreprise projette l'achat ,déborde dans la zone résidentielle 105-R;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Rimouski-Neigette d'apporter des modifications aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant la prolongation de la zone industrielle 124-I , direction est ,situé à l'ouest du périmètre urbain.

RÉSOLUTION 189-2019 SUPPLÉMENT POUR GRAND MÉNAGE

Il est proposé par madame Lorraine, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et accepté à l'unanimité d'accorder un montant supplémentaire de **25\$** à madame Lucia Voyer pour le grand ménage du bureau municipal.

RÉSOLUTION 190-2019 OFFRE DE LA MRC POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a reçu une soumission pour installer un logiciel permettant de tenir les séances du conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE cette option permet de réduire les effets néfastes pour l'environnement;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de l'opportunité d'utilisation d'un logiciel installé à la MRC , permettant de tenir les séances du conseil sans papier.

RÉSOLUTION 191-2019 DEMANDE D'ADHÉSION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé de monsieur Renaud Fortin et accepté à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à la MRC des Basques, la possibilité d'adhérer à leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie et les coûts reliés à cette adhésion.

RÉSOLUTION 192-2019 SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE

Attendu qu' un service en incendies doit obtenir les services d'un préventionniste pour procéder à la mise en place d'un programme d'analyse d'incidents et d'inspection des risques moyens, élevés et très élevés ainsi qu'un programme pour la vérification des avertisseurs de fumée et la rédaction des rapports s'y rapportant;

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander une estimation des coûts reliés au service d'un préventionniste auprès de la MRC des Basques.

RÉSOLUTION 193-2019 FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'effectuer un don à La Fondation des Sourds au montant de **20\$**.

RÉSOLUTION 194-2019 TRANSPORT DU MIDI DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LAVOIE

ATTENDU QUE les élèves de l'école Lavoie qui fréquenteront le service de garde en milieu familial, devront utiliser le transport en autobus, le midi;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de payer les frais du transport de ces élèves.

RÉSOLUTION 195-2019 RETRAIT DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE EN INCENDIES

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité de dégager monsieur Richard Labonté, du mandat à titre de directeur adjoint du service en incendies de St-Eugène-de-Ladrière .

RÉSOLUTION 196-2019 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE EN INCENDIES

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité d'embaucher monsieur Simon Belzile, pompier 1, à titre de directeur adjoint du service en incendies de St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 197-2019 FRAIS DE MONTAGE D'UN ÉQUIPEMENT POUR LE GOUDRON

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité de verser à monsieur Antonin Berger, **un montant de 600\$** pour l'assemblage et fabrication d'un équipement pour la pose de goudron lors des travaux de rapiéçage d'asphalte.

RÉSOLUTION 198-2019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité à 22 h 30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger Dir.gén & sec/trésorière